

Compte rendu du Conseil Municipal
Réunion du 24 janvier 2020 à 18h30

Convocation en date du 13 janvier 2020,

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents : Mmes MICHEL Josiane, REGERAT Sophie, COSTA Chantale, MARAIS Michelle, COLAZZO Ginette, JOUANDANE Juliette, COLLIN Martine
Ms LESICKI André, SIMONNET Jacques, PENTHIER Thierry, VIALTAIX François, AUTIN Francis, MARAIS Eric, TINDILLERE Alain

Absents : /

Pouvoirs : HORMIERE Pierre pour MARAIS Eric

Secrétaire de séance : MARAIS Michelle

Assistait : MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie

2020-01-01 Attribution du marché pour les travaux de la tranche 3 du CCAB2

Objet: marché public CCAB2 tranche 3 – Aménagement de la place de l'Eglise

Suite à l'appel d'offre du 19/11/2019,

Suite à la réception des offres en date du 09/12/2019

Suite à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09/12/2019 et le 10/01/2020

Il a été retenu 3 candidats pour ce marché de travaux :

- EIFFAGE pour 90 639.00 € HT
- COLAS pour 61 952.00 € HT
- SMTPB pour 46 780.40 € HT

Les offres ont été classées suivant 2 critères : Technique pour 60% de la note et Financier pour 40 % de la note.

Le résultat est le suivant :

- 1 : SMTBP
- 2 : COLAS
- 3 : EIFFAGE

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la SMTPB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Absentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- d'attribuer les travaux de la tranche 3 du CCAB à l'entretisse SMTPB pour 46 780.40 € HT.

20120-01-02 Demandes de subventions pour les travaux du CCAB2 tranche 3 – Place de l'Eglise

Monsieur le Maire explique qu'il est possible pour la commune d'obtenir des subventions pour les travaux de VRD Place de l'Eglise, du Conseil Département, de l'Etat (DETR) et de la Région comme suit :

Organismes	Montant éligible HT	% de la subvention	Montant subvention sollicitée
CONSEIL DEPARTEMENTAL Sourient au CCAB	46 780.00 € de travaux et 3 600.00 de MO = 50 380.40 €	30%	15 114.12 €

ETAT : DETR prog sécurité cheminement piétons hors RD	3 752.50 €	45% et 0.56 pond.	945.63 €
ETAT : DETR prog Accessibilité	6 167.00 €	50% et 0.56 pond.	1 725.76 €
CONSEIL REGIONAL « Bonus Ruralité »	46 780.40 €	42 %	19 648.00 €

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- *autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions énoncées.*

2020-01-03 Legs de Monsieur Chabassier

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la décision de Monsieur Roger CHABASSIER, qui par testament remis à l'étude de Maître SOURDILLE RENAUD, notaire à MONTLUÇON, lègue à notre commune :
- parcelle ZI 47 d'une contenance de 578 m² sur laquelle est édifiée une dépendance d'une superficie de 59 m²
- parcelle ZI 48 d'une contenance de 773 m² terrain nu à usage de parc
- parcelle ZI 49 d'une contenance de 186 m² sur laquelle est édifiée une dépendance d'une superficie de 96 m² (ancienne maison inhabitée)
- ZI 50 d'une contenance de 10 221 m² sur laquelle est édifiée une maison d'une superficie de 301 m², un puits et quelques dépendances (garage, réserve à bois), cette maison comporte 3 niveaux dont un semi enterré sur une façade seulement et un en sous-pente.
- parcelle ZI 54 d'une contenance de 518 m en terrain à bâtir

Pour une valeur estimée par le service des domaines en date du 03 janvier 2020 à 200 000 € avec une marge d'appréciation de 10%.

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- *Décide d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.*
- *Donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.*

Monsieur le Maire indique avoir demandé au notaire les frais que la commune devra régler, mais n'a pas de nouvelle à ce jour. D'autre part, il indique que des visites seront organisées en direction des Lignerollais afin qu'ils soient associés à la réflexion sur le devenir de ce legs.

2020-01-04 Rapport d'activités de Montluçon Communauté 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Le conseil municipal de Lignerolle prend acte.

2020-01-05 SDE03 : Eclairage de l'Eglise

Monsieur le Maire présente les travaux à réaliser pour améliorer l'éclairage public de la place de l'Eglise lors des travaux de la dernière tranche du CCAB.

Il précise que l'Eglise bénéficiera d'un éclairage indirect pour la mettre en valeur.

La participation de la commune est de 6 450 €, le SDE contribue à hauteur de 4 995 €.

Monsieur le Maire propose d'engager ces travaux et de les régler sur 15 ans, soit 479 € par an.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- *AUTORISENT M. le Maire à engager les travaux d'EP Place de l'Eglise dans le cadre du CACB2 tranche 3*
- *DIT que la contribution sera réglée sur 15 ans pour 479 € par an.*
- *DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020 en fonctionnement.*

Informations

- Accueil en mairie : Mme PETIT Hélène qui assurait un remplacement à l'accueil, a obtenu un poste dans une autre commune mi-août. Mme PAUPERT Maryse assurera l'accueil à raison de 12h par semaine, par le biais du pôle de remplacement du CDG03 à partir du 1^{er} février 2020, pour 6 mois.
- Association st Martin : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Régis GUILLOT, Président de l'association St Martin, par lequel il sollicite la gratuité permanente du CACS.
- Verdier Emile : ce jeune sportif du club de canoë Kayac sollicite des sponsors. Monsieur le Maire souhaite que Montluçon Communauté lui attribue une aide.
- Cimetière : M. Mourier sera au cimetière de la commune le 27 janvier à 15h pour établir un périmètre pouvant accueillir un jardin du souvenir.
- Bulletin Municipal : actuellement chez le graphiste, il sera dans les boites aux lettres des habitants de la commune courant février.
- Réunion avec les services de la Gendarmerie. : organisée à Estivareilles, elle permet aux élus de comprendre les missions et articulations entre commune et forces de l'ordre. Messieurs Marais et Tindillère seront présents

Fin de la séance : 19h30